

# Notaires : une enquête-bilan sur la première vague d'installation



© 2020 Les Echos Publishing

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques de 2015 a modifié les conditions permettant la création de nouveaux offices de notaire, notamment dans les zones où l'implantation d'offices apparaît utile pour renforcer la proximité ou l'offre de services. Pour la période comprise entre septembre 2016 et septembre 2018, une première carte fixant les zones de libre installation des notaires a donc été instaurée. Afin d'engager une réflexion sur l'évolution des cartes à venir, le ministère de la Justice a mené une enquête sur le parcours des 1 925 notaires nommés au cours de la première vague d'installation. En voici les principaux enseignements.

## Quant aux conditions d'installation

Sur les 1 925 notaires nommés, 85 % se sont effectivement installés et 98 % d'entre eux sont toujours en activité. Un délai moyen de 6 mois étant constaté entre leur nomination et leur installation. 72 % des candidats ont été nommés dans la commune où ils souhaitaient s'installer, sachant que 65 % des candidats non satisfaits ont sollicité un transfert de l'office. La grande majorité des offices (73 %) sont détenus par une personne physique.

Mais force est de constater que nombre de notaires ont connu des difficultés pour s'installer : la moitié d'entre eux déclarent avoir eu du mal à trouver des locaux pour exercer leur activité et plus de 70 % estiment que la formation au rôle d'entrepreneur est très insuffisante. En revanche, ils ont pu facilement accéder à l'ensemble du matériel requis pour exercer leur profession, à l'exception du réseau Real, puisque 38 % des notaires installés ont rencontré des difficultés pour y accéder.

## **Quant au développement de l'activité**

Les notaires nouvellement installés ont une clientèle composée essentiellement de personnes n'ayant pas de notaire habituel (40 %) et concentrée dans leur zone d'installation (77 % dans les 6 derniers mois d'activité). Le développement de cette clientèle s'effectue principalement par le biais d'entretiens de courtoisie (22 %), de sites internet (15 %), de la géolocalisation sur les moteurs de recherche (18 %) et d'annonces dans la presse (10 %).

Globalement, 61 % des notaires installés estiment avoir rencontré des difficultés dans le développement de leur activité. Toutefois, la même proportion considère que les perspectives d'évolution de cette activité sont bonnes. Et contrairement aux idées reçues, l'Île-de-France et la région PACA (incluant la Corse) ne semblent pas être les régions présentant un niveau d'activité le plus satisfaisant.

Côté chiffre d'affaires, celui-ci dépend presque intégralement des activités exercées en monopole par les notaires (90 %), des activités principalement liées à l'immobilier (70 %) et à la famille (20 %).

[Enquête-bilan du parcours des candidats nommés à la libre installation dans le cadre de la première carte, ministère de](#)

[la Justice.](#)

© 2020 Les Echos Publishing